

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« ministre »,

insérer les mots :

« chargé de l'environnement ou par le ministre ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après le mot :

« tout »,

insérer le mot :

« autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des enjeux environnementaux, il paraît normal de citer le ministre chargé de l'environnement.